



**MAIRIE**  
10, rue du Moulin  
**SELAINCOURT**  
54170

## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme le compte administratif 2023, disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité.

Ce projet de budget a été établi avec la volonté :

- ✓ De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- ✓ De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2024.

### **I. La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement est présentée en suréquilibre de 10 353.09 € :

Dépenses : 156 389.00 €

Recettes : 166 742.09 €

### **DEPENSES**

<i>Dépenses de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget en €</i>
011	Charges à caractère général	50 690,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	28 400,00
014	Atténuations de produits	12 610,00
65	Autres charges de gestion courante	61 941,00
66	Charges financières	190,00
67	Charges spécifiques	300,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	0,00
	Dépenses d'ordre	2 258,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>156 389,00</b>

Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : les crédits alloués au fonctionnement des services sont limités pour permettre la maîtrise des charges de fonctionnement.

Les prévisions sont moins importantes que l'an passé car il n'y a pas de travaux prévus au niveau de la forêt. De plus, la Communauté de communes ayant repris la compétence de l'eau, la commune ne prendra plus à sa charge les travaux sur le réseau.

Chapitre 012 : Charges de personnel : Malgré une augmentation des cotisations, ce chapitre reste stable

## RECETTES

<i>Recettes de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget en €</i>
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	36 100,00
73	Impôts et taxes	3 000,00
731	Impositions directes	22 140,00
74	Dotations et participations	18 040,00
75	Autres produits de gestion courante	26 200,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	61 262,09
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>166 742,09</b>

Chapitre 70 : Produits des services : correspondent globalement aux recettes des produits forestiers. D'autre part, la commune n'ayant plus la compétence de l'eau, il n'y a plus de recettes de vente d'eau.

Chapitre 75 : La principale recette de ce chapitre correspond aux loyers des quatre logements communaux.

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 105 480.00 € avec un excédent reporté de 61 262.09 € soit 166 742.09 €

## II. La section d'investissement

La section d'investissement se présente avec un excédent de 91 633.83 € :

Dépenses : 77 292.00 € (75 216.00 € + 2 076.00 € de RAR 2024).

Recettes : 168 925.83 €

## DEPENSES

<i>Dépenses d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget en €</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	6 892,00
204	Subventions d'équipement versées	6 400,00
21	Immobilisations corporelles	64 000,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>77 292,00</b>

Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- ✚ Renouvellement du matériel dans la cuisine de la salle polyvalente,
- ✚ Achat de matériel informatique et de mobilier pour la mairie,
- ✚ Pose des prises électriques extérieures.

## RECETTES

<i>Recettes d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget en €</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 008,09
16	Emprunts et dettes assimilés	900,00
001	Excédent d'investissement reporté	163 759,74
	Recette d'ordre	2 558,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>168 925,83</b>

## III. La dette

Encours de la dette de la commune :

<i>Evolution de l'encours de la dette</i>	
<i>Année</i>	<i>Capital restant dû en €</i>
2024	11 797,91
<b>2025</b>	<b>5 991,04</b>

Fait à Selaincourt, le 1<sup>er</sup> avril 2025,

Le Maire,  
Françoise VALLANCE